



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

## **COMITE DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS (COGEPOMI) DES COURS D'EAU BRETONS**

### **RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU COGEPOMI DU VENDREDI 14 JUIN 2019**

#### **Ordre du jour :**

**1. Point Anguilles : Retour sur le GT Anguille du 30/11/2018**

**2. Point Saumons :**

**2.1 Présentation de l'avancement du projet RENOSAUM et retour du GT saumon du 05/02/19 – Mise au vote de la proposition de décision cible du projet RENOSAUM - limite de conservation pour les cours d'eau bretons.**

**2.2. Présentation des captures de saumons, état des fermetures anticipées.**

**2.3. Problématique de grappinage en estuaire en aval de la limite transversale à la mer.**

**3. Point Aloses : Présentation des remontées d'aloses sur la Vilaine et point sur les prélèvements par pêche**

**4. Point sur le financement des actions migrateurs**

**5. Points divers**

**Point sur l'étude d'amélioration des connaissances du mulot sur la Vilaine.**

**Document stratégique de façade Manche Ouest-Nord Atlantique**

#### **POINT ANGUILLES**

Un GT Anguilles à prévoir en 2020 sur la base des analyses des données d'abondance, la hiérarchisation et la réponse aux questions du GT Anguilles du 30/11/2018, travail à réaliser par l'EPTB courant 2019-2020.

#### **POINT SAUMONS**

#### **DÉCISION n°1 : définition de la limite de conservation des population de saumons des cours d'eau bretons dans le cadre du projet RENOSAUM.**

Pour mémoire ; les 3 hypothèses de limites de conservation sont les suivantes (de la moins ambitieuse à la plus ambitieuse) :

LC1 : la quantité d'œufs qui permet de maîtriser un risque de 15% de produire moins de 25% de la capacité d'accueil.

LC2 : la quantité d'œufs qui permet de maîtriser un risque de 25% de produire moins de 50% de la capacité d'accueil.

LC3 : la quantité d'œufs qui permet de maîtriser un risque de 40% de produire moins de 75% de la capacité d'accueil.

La décision cible du projet RENOSAUM, issue de la proposition du GT Saumons du 05/02/19, est adoptée à l'unanimité.

La limite de conservation pour les cours d'eau bretons ainsi adoptée est la suivante :

1. Proposition d'une limite conservation LC2 a minima pour tous les cours d'eau bretons, c'est-à-dire :

- la quantité d'œufs qui permet de maîtriser un risque de 25% de produire moins de 50% de la capacité d'accueil.

2. Affichage d'un objectif d'atteinte de la LC3 pour les cours d'eau les plus productifs : le Léguer et l'Elorn, c'est-à-dire :

- la quantité d'œufs qui permet de maîtriser un risque de 40% de produire moins de 75% de la capacité d'accueil.

3. Proposition de mener une réflexion sur les rivières canalisées.

#### **DÉCISION n°2 :**

La modification de l'arrêté relatif à la pêche maritime des poissons migrateurs en Bretagne sur l'interdiction du grappinage en mer interviendra avant la fin de l'année 2019, mais après la réunion du COGEPOMI du 15/11/19. D'autres modifications devront en effet faire l'objet d'une consultation du COGEPOMI du 15/11/19, à savoir :

- l'extension de la période d'interdiction de pêche des salmonidés du 1er octobre au 9 avril à toute la zone maritime et non seulement les estuaires ;
- la mise à jour de l'article 8 du fait de l'abrogation imminente du règlement CE 850/98 ;
- l'ajout de l'estuaire de l'Aber Ildut dans la liste des estuaires interdits à la pose de filets.

Pour mémoire, la correction du périmètre graphique d'interdiction autour du barrage d'Arzal sera proposée également (zone d'exclusion de pêche de 50 m incomplète en rive droite sur la carte annexée à l'arrêté).

Pour les verveux, il n'y a pas de décision ferme du COGEPOMI le 14/06/19 sur l'intégration de la problématique dans ce futur arrêté modifié. La décision du COGEPOMI est de proposer la tenue du groupe de travail sur ce mode de pêche dans le Golfe du Morbihan. Un point d'avancement sera proposé au prochain COGEPOMI de novembre 2019 sur la question.

### **POINT ALOSES**

#### **DÉCISION n°3 :**

Un examen des résultats et propositions du GT Aloses du 11 octobre 2019 relatif à l'évaluation des mesures de gestion existantes sera proposé au COGEPOMI du 15 novembre 2019.

### **CALENDRIER 2019**

#### **Rappel :**

Le GT Aloses est prévu le 9 octobre matin à 9h30 en salle Parlement à la DREAL Bretagne

Le prochain COGEPOMI est prévu le vendredi 15 novembre 2019 à 9h30 en salle Parlement à la DREAL Bretagne.